



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Communiqués de presse AMF : 2019

L'AMF lance des travaux sur les impacts du nouveau mode de financement de la recherche introduit par MIF 2

Publié le 10 juillet 2019

La mise en œuvre de MIFID2 a modifié l'économie du marché de la recherche et pose avec une nouvelle acuité la question de la couverture des petites et moyennes capitalisations par les analystes. Afin d'affiner le diagnostic, le Collège de l'AMF a confié pour mission à Jacqueline Eli-Namer, membre du Collège de l'AMF et Thierry Giami, président de la Société française des analystes financiers (SFAF), d'explorer, avec les acteurs de la place, les pistes concrètes qui pourraient améliorer la situation.

La couverture des sociétés cotées par des travaux de recherche indépendante est un élément nécessaire à la bonne formation des prix sur le marché et à la liquidité de ce dernier. Alors que les « grandes valeurs » de la cote sont largement couvertes, les capitalisations plus faibles sont traditionnellement moins suivies par les analystes.

La mise en œuvre de MIFID2, en imposant une facturation séparée du service de recherche, semble avoir à la fois accentué cette tendance et modifié l'économie du marché de la recherche. La baisse des prix de la recherche facturée, couplée à une rationalisation des budgets des investisseurs, a des conséquences sur le nombre d'analystes et la couverture des sociétés. En parallèle, la recherche subventionnée (« sponsorisée ») par les émetteurs se développe ce qui limite l'érosion de la production d'analyse mais soulève des problèmes spécifiques, notamment en matière de gestion des conflits d'intérêt.

Alors que l'entrée en bourse des valeurs moyennes et petites est un objectif de Place et que la France dispose d'une base fournie d'analystes financiers, il est souhaitable d'explorer les initiatives qui pourraient être prises pour assurer la couverture des valeurs moyennes et petites par une recherche de qualité.

Dans ce contexte, le Collège de l'AMF a demandé à Jacqueline Eli-Namer, membre du Collège de l'AMF et Thierry Giami, président de la Société française des analystes financiers (SFAF), d'affiner le diagnostic sur l'évolution de la recherche et d'explorer les pistes concrètes qui pourraient mobiliser la Place et conduire à améliorer la situation.

Le résultat de ces travaux devrait être disponible avant la fin de l'année 2019.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Sandrine Levallois - Tél : +33 (0)1 5345 6081 ou +33 (0)1 5345 6028

En savoir plus

- [Lettre de mission sur les impacts du nouveau mode de financement de la recherche introduit par MIF 2](#)

A lire aussi

- [Suivez-nous sur Twitter](#)
- [Suivez-nous sur LinkedIn](#)
- [Retrouvez-nous sur Youtube](#)

[Haut de page](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02